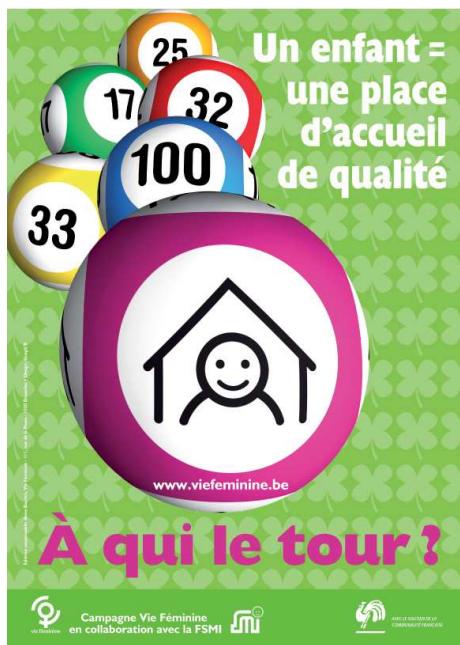




A qui le tour ? Un enfant = une place d'accueil de qualité



**Grand tirage au sort le mardi 5 octobre 2010
à 11h00, dans le Bus des droits de l'enfant
Golden Palace, rue du Marché aux Poulets, 32 - 1000 Bruxelles**

A gagner : Une place d'accueil de qualité

Aujourd'hui, 25% des enfants de 0 à 3 ans ont une place d'accueil subventionnée en Communauté française, 17% à Bruxelles et 32% en Communauté germanophone¹. Les normes européennes sont fixées à 33%². C'est insuffisant ! Chaque enfant qui naît a le droit d'accéder à une structure d'accueil de qualité.

Face à la pénurie d'offre, qui apparaît la recherche d'un milieu d'accueil à un véritable parcours de la combattante, et face au manque d'ambition des pouvoirs publics de viser un taux de couverture de 100%,

Vie Féminine organise un grand tirage au sort le mardi 05 octobre 2010

Vous êtes prêts à jouer avec les droits de l'enfant ?

Rejoignez-nous !

Des places d'accueil, tout le monde y gagne !

¹ Rapport annuel, Office National de l'Enfance (ONE), Bruxelles, 2008, p. 86 ; Der taetigkeitsbericht des Dienstes für Kind und Familie 2006-2007, p. 62.

² Conseil européen de Barcelone, 2002,

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/71026.pdf, p.12.



Pour faire du soin et de l'accueil de l'enfance une réelle responsabilité de toute la société, et pas seulement des parents ;



Pour développer une politique de l'accueil de l'enfance cohérente et volontariste, qui a pour objectif les 100% de taux de couverture ;



Pour créer de places d'accueil subventionnées qui visent le bien-être et le développement de l'enfant, plutôt que les besoins du marché du travail,

Vie Féminine lance une campagne d'information et de sensibilisation : *Un enfant = une place d'accueil de qualité*

Vie Féminine est soutenue par le Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant qui « *s'inquiète de voir trop souvent bafoué l'article 3 de la Convention internationale qui déclare notamment que 'l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale' dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait d'institutions publiques ou privées. Un article qui s'applique aussi et peut-être d'abord en matière d'accueil des enfants de 0 à 3 ans.* »



Pour toute information complémentaire :

Caroline Leroy, coordinatrice nationale
02/227 13 03
coordinatrice-nationale-cl@viefeminine.be

Amandine Vandormael, responsable de la Fédération des Services Maternels et Infantiles (FSMI)
02/227 13 32
Responsable-fsmi@viefeminine.be

Alice Van Loock, chargée de communication
02/227 13 28
communication@viefeminine.be

Vie Féminine - Mouvement féministe d'éducation permanente
111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles
02/227 13 00
www.viefeminine.be